

Ceci est votre avis d'évaluation foncière 2026

Passez en revue votre évaluation 2026

Prenez un moment pour examiner attentivement votre évaluation foncière 2026 fournie au recto de cet avis. Elle reflète la valeur marchande de votre propriété au 1^{er} juillet 2025 ainsi que ses caractéristiques et son état physique au 31 décembre 2025. Elle sert à calculer votre avis d'imposition foncière annuel, qui vous sera envoyé en mai 2026.

Découvrez comment on évalue votre propriété



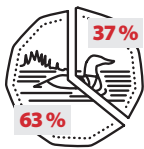
Nos évaluateurs déterminent la valeur de votre propriété en se fiant aux ventes de propriétés ayant des caractéristiques similaires à celles vendues à Calgary. Ils tiennent également compte des caractéristiques propres votre propriété, comme les suivantes :

- Emplacement
- Qualité
- Dimensions du bâtiment
- Âge
- Superficie du lot
- Rénovations
- Influences (vue, circulation, espaces verts, etc.)

myTax offre aux propriétaires l'accès en ligne à des informations plus détaillées sur leur évaluation et leur propriété. Pour procéder aux tâches suivantes, connectez-vous à votre compte sécurisé à calgary.ca/mytax :

- Examiner et mettre à jour le dossier de votre propriété.
- Consulter les évaluations de propriétés comparables pour garantir l'équité et la justice.
- Accéder rapidement à vos factures de taxe foncière et à vos avis d'évaluation récents..
- Rechercher les ventes de propriétés similaires.
- Consulter le détail de la préparation de votre évaluation, y compris les résumés des autres évaluations foncières, conformément aux articles 299/299.1 et 300/300.1 de la *Municipal Government Act*.

L'affectation de vos impôts fonciers



37 % sont destinés au gouvernement de l'Alberta

63 % financent les services de la Ville de Calgary

* Estimation basée sur les données fiscales de 2025

Questions sur votre évaluation foncière 2026

Tél. : 311
En dehors de Calgary, composez le 403 268-2489

En ligne : calgary.ca/assessment

Malentendants :
Composez le 711 pour demander le 311

Déclarer le soutien scolaire dont je bénéficie :
calgary.ca/schoolsupport
ou appelez le 311

Modifier mon adresse postale à Land Titles Alberta :
Composez le 780 427-2742
N° sans frais en Alberta : composez d'abord le 310-0000
Consultez alberta.ca/land-titles

Autres langues

پښتو | 简体中文 | ਪੰਜਾਬੀ | Español | العربية



Déterminer votre part de taxe foncière

Chaque année, la Ville et la province établissent séparément un budget et décident du montant des recettes fiscales foncières nécessaires. Votre part de taxe foncière est calculée en fonction de votre catégorie d'évaluation et de la valeur imposable de votre propriété.

Même si la valeur estimée de votre propriété augmente ou diminue, votre facture fiscale ne suivra pas forcément cette hausse ou cette baisse.

Comparez la variation de votre valeur à la variation typique indiquée au recto de cet avis. Si cette estimation :

- est inférieure à la variation typique, votre part d'impôt diminue.
- n'a pas changé, votre part d'impôt non plus.
- est supérieure à la variation typique, votre part d'impôt augmente.

Même si votre part du total des impôts perçus reste la même, votre facture fiscale peut augmenter ou diminuer dans l'un des 2 cas suivants :

- La Ville ou la province modifie le montant total des recettes fiscales foncières dont elle a besoin.
- Il existe un transfert de la répartition des impôts entre les propriétés résidentielles et les propriétés non résidentielles.

Obtenez une estimation de votre facture de taxe foncière sur calgary.ca/taxcalculator.



Assessment Review Board

Si vous ne parvenez pas à résoudre votre problème avec la Ville, vous pouvez déposer une plainte officielle auprès de ce comité indépendant. La date limite et les frais de dépôt de votre plainte figurent au recto de cet avis. Pour en savoir plus et connaître les conditions requises pour déposer une plainte, veuillez consulter calgaryarb.ca.

Pour faciliter l'établissement de votre budget, payez votre impôt foncier chaque mois en vous inscrivant à calgary.ca/tipp.



En savoir plus : calgary.ca/assessment